



## Application d'une convention collective en cas de fusion absorpti

Par **DINARY**, le **20/04/2014** à **17:36**

Bonjour,

Une Entreprise de 600 salariés, cette entreprise elle a aussi 2 filiales A et B : A avec 30 salariés et B avec 50 salarié...Les 600 salariés ont commencé à préparer une convention collective qui va être signé dans 2 a 3 mois...Après 6 mois l'entreprise elle va absorbé A et B...Question qui se pose, les salariés de A et B vont bénéficier de la convention collective ou non ?